



VILLAGE NEUF

LE CHAMP

+25% H=15m R+4

SECTEUR L.127-1 SUPPRIME

(Secteur délimité par l'avenue du TAPIS VERT, la rue FRANCOIS BLANC, l'impasse du CHAMP et les parcelles BV 104, 129 et 135)

+25% H=15m R+4

LE CHAMP DU VILLAGE

SECTEUR MAINTENU



PROPOSITION D'ETABLISSEMENT DE SECTEURS DE MAJORATION DU VOLUME CONSTRUCTIBLE
(Au titre de l'article L.127-1 du Code de l'urbanisme)

Vallauris Centre

QUARTIER DU CHAMP DU VILLAGE ET DU CHAMP

Secteurs proposés

Hauteur maximale autorisée des bâtiments

MAJORATION

+25% H=15m R+4

Echelle : 1/1500